

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2021

PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 3787)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 206

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguiier, Mme Rubin et Mme Taurine

ARTICLE UNIQUE

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Elle s'engage à favoriser les critères environnementaux dans toutes ses commandes publiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le 31 mars 2020, Emmanuel Macron en visite dans usine de masques prévenait : « je veux que d'ici la fin de l'année nous ayons obtenu une indépendance pleine et entière ». Pourtant, près d'un an après le début de la crise, la souveraineté reste introuvable et le secteur public continue de s'approvisionner massivement à l'étranger.

Outre le risque sanitaire posé par la pénurie de masques, faute d'usines pour en produire, outre les coûts exorbitants d'importation de masque, cette politique d'approvisionnement est en totale contradiction avec les responsabilités qu'entraîne la mise à jour de notre constitution. 127 000 tonnes de masques directement importés de Chine par avion et par bateau, soit des dizaines milliers de tonnes de CO2 venant encore alourdir notre impact sur l'environnement. Tout cela aurait pu être évité si vous n'aviez pas laissé notre pays aux mains du marché et en permettant aux actionnaires de délocaliser toutes nos industries stratégiques.

Si la France veut être un exemple mondial en matière d'environnement, elle doit embrasser son rôle jusqu'au bout et solder les contradictions qui ne mènent qu'à la ruine de notre monde. Le gouvernement doit pour cela inscrire dans la constitution, son engagement à favoriser les critères environnementaux dans toutes ses commandes publiques.